

Département de
MEURTHE-ET-MOSELLE
Arrondissement de TOUL
Canton Le Nord-Toulois

Commune de LIVERDUN

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux, le six avril, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h00 au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Sébastien DOSÉ, maire.

Étaient présents : MM. et Mmes DOSÉ, GUENSER, JACQUOT-HECK, CARNEIRO-JOLY, BERNARDO, GARTISSER, ROUGIEUX, CLÉMENT-DILLMANN, FESTOR, DE BIASI, WAGNER, HANEGREEFS, LIMOSIN, STAUFFER, CAMPESE, VENNER, DONNOT, GEIGER, NINISSE, DURR, BECK, BARAD, LOCTIN.

NOMBRE

de conseillers : 29

Étaient absents excusés : Mmes PAUL, BARAILLÉ, CALZUOLA, DIDIER, GODOT et MOREL.

de présents : 23

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat : Mme PAUL à M. JACQUOT-HECK, Mme BARAILLÉ à M. BERNARDO, Mme CALZUOLA à Mme GUENSER, Mme DIDIER à M. DE BIASI, Mme GODOT à Mme BARAD, Mme MOREL à Mme CARNEIRO-JOLY.

de votants : 29

Un scrutin a eu lieu, Mme Nathalie GARTISSER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 29 mars 2022, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 7 avril 2022 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 7 avril 2022, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

N°2022/04/0

0 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2022

5 – Institutions et vie politique

5.2 – Fonctionnement des assemblées

Rapporteur : Sébastien DOSÉ

Le compte-rendu du conseil municipal du 2 mars 2022 est approuvé à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 7 avril 2022

Le maire,

Sébastien DOSÉ



Département de
MEURTHE-ET-MOSELLE
Arrondissement de TOUL
Canton Le Nord-Toulois

Commune de LIVERDUN

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux, le six avril, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h00 au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Sébastien DOSÉ, maire.

Étaient présents : MM. et Mmes DOSÉ, GUENSER, JACQUOT-HECK, CARNEIRO-JOLY, BERNARDO, GARTISSER, ROUGIEUX, CLÉMENT-DILLMANN, FESTOR, DE BIASI, WAGNER, HANEGREEFS, LIMOSIN, STAUFFER, CAMPESE, VENNER, DONNOT, GEIGER, NINISSE, DURR, BECK, BARAD, LOCTIN.

NOMBRE

de conseillers : 29
de présents : 23
de votants : 29

Étaient absents excusés : Mmes PAUL, BARAILLÉ, CALZUOLA, DIDIER, GODOT et MOREL.
Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat : Mme PAUL à M. JACQUOT-HECK, Mme BARAILLÉ à M. BERNARDO, Mme CALZUOLA à Mme GUENSER, Mme DIDIER à M. DE BIASI, Mme GODOT à Mme BARAD, Mme MOREL à Mme CARNEIRO-JOLY.

Un scrutin a eu lieu, Mme Nathalie GARTISSER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 29 mars 2022, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 7 avril 2022 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 7 avril 2022, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

N° 2022/04/1

1 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL – ANNÉE 2021

7 – Finances locales

7.1 – Décisions budgétaires

Rapporteur : M. JACQUOT-HECK

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCLARE que le compte de gestion pour l'année 2021 de la commune, dressé par le trésorier municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucun commentaire.

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 7 avril 2022

Le maire,

Sébastien DOSÉ



Département de
MEURTHE-ET-MOSELLE
Arrondissement de TOUL
Canton Le Nord-Toulois

Commune de LIVERDUN

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux, le six avril, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h00 au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Sébastien DOSÉ, maire.

Étaient présents : MM. et Mmes DOSÉ, GUENSER, JACQUOT-HECK, CARNEIRO-JOLY, BERNARDO, GARTISSER, ROUGIEUX, CLÉMENT-DILLMANN, FESTOR, DE BIASI, WAGNER, HANEGREEFS, LIMOSIN, STAUFFER, CAMPESE, VENNER, DONNOT, GEIGER, NINISSE, DURR, BECK, BARAD, LOCTIN.

NOMBRE

de conseillers : 29

Étaient absents excusés : Mmes PAUL, BARAILLÉ, CALZUOLA, DIDIER, GODOT et MOREL.

de présents : 23

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat : Mme PAUL à M. JACQUOT-HECK, Mme BARAILLÉ à M. BERNARDO, Mme CALZUOLA à Mme GUENSER, Mme DIDIER à M. DE BIASI, Mme GODOT à Mme BARAD, Mme MOREL à Mme CARNEIRO-JOLY.

de votants : 29

Un scrutin a eu lieu, Mme Nathalie GARTISSER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 29 mars 2022, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 7 avril 2022 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 7 avril 2022, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

N° 2022/04/2

2 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DE LA CROIX DE BOIS – ANNÉE 2021

7 – Finances locales
7.1 – Décisions budgétaires
Rapporteur : M. JACQUOT-HECK

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCLARE que le compte de gestion pour l'année 2021 du budget annexe du lotissement de la Croix de bois, dressé par le trésorier municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucun commentaire.

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 7 avril 2022

Le maire,



Sébastien DOSÉ

Département de
MEURTHE-ET-MOSELLE
Arrondissement de TOUL
Canton Le Nord-Toulois

Commune de LIVERDUN

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux, le six avril, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h00 au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Sébastien DOSÉ, maire.

Étaient présents : MM. et Mmes DOSÉ, GUENSER, JACQUOT-HECK, CARNEIRO-JOLY, BERNARDO, GARTISSER, ROUGIEUX, CLÉMENT-DILLMANN, FESTOR, DE BIASI, WAGNER, HANEGREEFS, LIMOSIN, STAUFFER, CAMPESE, VENNER, DONNOT, GEIGER, NINISSE, DURR, BECK, BARAD, LOCTIN.

NOMBRE

de conseillers : 29
de présents : 23
de votants : 29

Étaient absents excusés : Mmes PAUL, BARAILLÉ, CALZUOLA, DIDIER, GODOT et MOREL.
Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat : Mme PAUL à M. JACQUOT-HECK, Mme BARAILLÉ à M. BERNARDO, Mme CALZUOLA à Mme GUENSER, Mme DIDIER à M. DE BIASI, Mme GODOT à Mme BARAD, Mme MOREL à Mme CARNEIRO-JOLY.

Un scrutin a eu lieu, Mme Nathalie GARTISSER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 29 mars 2022, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 7 avril 2022 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 7 avril 2022, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

N° 2022/04/3

3 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL – ANNÉE 2021
7 – Finances locales
7.1 – Décisions budgétaires
Rapporteur : Didier JACQUOT-HECK

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Jean LOCTIN conseiller municipal et doyen d'âge, délibérant sur le compte administratif 2021 du budget principal, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

LUI DONNE ACTE de la présentation du compte administratif 2021, lequel peut se résumer comme indiqué dans le document ci-joint.

CONSTATE les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

RECONNAÎT la sincérité des restes à réaliser.

ADOpte à 25 voix pour et à 4 abstentions (M. BECK, Mme GODOT, Mme BARAD, M. LOCTIN) le compte administratif 2021 du budget principal.

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 7 avril 2022

Le maire,



Sébastien DOSÉ

Département de
MEURTHE-ET-MOSELLE
Arrondissement de TOUL
Canton Le Nord-Toulois

Commune de LIVERDUN

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux, le six avril, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h00 au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Sébastien DOSÉ, maire.

Étaient présents : MM. et Mmes DOSÉ, GUENSER, JACQUOT-HECK, CARNEIRO-JOLY, BERNARDO, GARTISSER, ROUGIEUX, CLÉMENT-DILLMANN, FESTOR, DE BIASI, WAGNER, HANEGREEFS, LIMOSIN, STAUFFER, CAMPESE, VENNER, DONNOT, GEIGER, NINISSE, DURR, BECK, BARAD, LOCTIN.

NOMBRE

de conseillers : 29

Étaient absents excusés : Mmes PAUL, BARAILLÉ, CALZUOLA, DIDIER, GODOT et MOREL.

de présents : 23

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat : Mme PAUL à M. JACQUOT-HECK, Mme BARAILLÉ à M. BERNARDO, Mme CALZUOLA à Mme GUENSER, Mme DIDIER à M. DE BIASI, Mme GODOT à Mme BARAD, Mme MOREL à Mme CARNEIRO-JOLY.

de votants : 29

Un scrutin a eu lieu, Mme Nathalie GARTISSER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 29 mars 2022, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 7 avril 2022 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 7 avril 2022, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

N° 2022/04/4

4 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DE LA CROIX DE BOIS – ANNÉE 2021

7 – Finances locales

7.1 – Décisions budgétaires

Rapporteur : Didier JACQUOT-HECK

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Jean LOCTIN conseiller municipal et doyen d'âge, délibérant sur le compte administratif 2021 du budget annexe du lotissement de la Croix de bois, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

LUI DONNE ACTE de la présentation du compte administratif 2021, lequel peut se résumer comme indiqué dans le document ci-joint.

CONSTATE les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

RECONNAÎT la sincérité des restes à réaliser.

ADOpte à 25 voix pour et à 4 abstentions (M. BECK, Mme GODOT, Mme BARAD, M. LOCTIN) le compte administratif 2021 du budget annexe du lotissement de la Croix de bois.

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 7 avril 2022

Le maire,



Sébastien DOSÉ

Département de
MEURTHE-ET-MOSELLE
Arrondissement de TOUL
Canton Le Nord-Toulois

Commune de LIVERDUN

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux, le six avril, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h00 au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Sébastien DOSÉ, maire.

Étaient présents : MM. et Mmes DOSÉ, GUENSER, JACQUOT-HECK, CARNEIRO-JOLY, BERNARDO, GARTISSER, ROUGIEUX, CLÉMENT-DILLMANN, FESTOR, DE BIASI, WAGNER, HANEGREEFS, LIMOSIN, STAUFFER, CAMPESE, VENNER, DONNOT, GEIGER, NINISSE, DURR, BECK, BARAD, LOCTIN.

NOMBRE

de conseillers : 29

Étaient absents excusés : Mmes PAUL, BARAILLÉ, CALZUOLA, DIDIER, GODOT et MOREL.

de présents : 23

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat : Mme PAUL à M. JACQUOT-HECK, Mme BARAILLÉ à M. BERNARDO, Mme CALZUOLA à Mme GUENSER, Mme DIDIER à M. DE BIASI, Mme GODOT à Mme BARAD, Mme MOREL à Mme CARNEIRO-JOLY.

de votants : 29

Un scrutin a eu lieu, Mme Nathalie GARTISSER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 29 mars 2022, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 7 avril 2022 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 7 avril 2022, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

N°2022/04/5

5 – AFFECTATION DES RÉSULTATS 2021 DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL

7 – Finances locales

7.1 – Décisions budgétaires

Rapporteur : Didier JACQUOT-HECK

Monsieur JACQUOT-HECK, adjoint délégué aux finances, donne lecture des résultats du compte administratif 2021 :

| BUDGET PRINCIPAL | | FONCTIONNEMENT | INVESTISSEMENT |
|---------------------------------------|----------|-------------------------|-----------------------|
| Résultat de l'exercice | | | |
| | Recettes | + 4.601.115,59 € | + 528.957,55 € |
| | Dépenses | - 4.407.427,66 € | - 1.017.085,47 € |
| Total | | + 193.687,93 € | - 488.127,92 € |
| Résultat N-1 (compte 002 ou 001) | | + 911.727,48 € | + 578.354,27 € |
| Résultat cumulé | | + 1.105.415,41 € | + 90.226,35 € |
| Restes à réaliser dépenses | | | - 1.172.646,00 € |
| Restes à réaliser recettes | | | + 1.149.871,27 € |
| Excédent d'investissement net des RAR | | | + 67.451,62 € |
| Excédent à reporter | | + 1.105.415,41 € | + 90.226,35 € |

Vu le rapport soumis à son examen,

Considérant que le résultat cumulé d'investissement net des restes à réaliser est positif,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à 25 voix pour et à 4 abstentions (M. BECK, Mme GODOT, Mme BARAD, M. LOCTIN),

DÉCIDE d'affecter 1.105.415,41 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) et 90.226,35 € au compte 001 (excédent d'investissement reporté).

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 7 avril 2022

Le maire,



Sébastien DOSÉ

Département de
MEURTHE-ET-MOSELLE
Arrondissement de TOUL
Canton Le Nord-Toulois

Commune de LIVERDUN

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux, le six avril, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h00 au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Sébastien DOSÉ, maire.

Étaient présents : MM. et Mmes DOSÉ, GUENSER, JACQUOT-HECK, CARNEIRO-JOLY, BERNARDO, GARTISSER, ROUGIEUX, CLÉMENT-DILLMANN, FESTOR, DE BIASI, WAGNER, HANEGREEFS, LIMOSIN, STAUFFER, CAMPESE, VENNEN, DONNOT, GEIGER, NINISSE, DURR, BECK, BARAD, LOCTIN.

NOMBRE

de conseillers : 29

Étaient absents excusés : Mmes PAUL, BARAILLÉ, CALZUOLA, DIDIER, GODOT et MOREL.

de présents : 23

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat : Mme PAUL à M. JACQUOT-HECK, Mme BARAILLÉ à M. BERNARDO, Mme CALZUOLA à Mme GUENSER, Mme DIDIER à M. DE BIASI, Mme GODOT à Mme BARAD, Mme MOREL à Mme CARNEIRO-JOLY.

de votants : 29

Un scrutin a eu lieu, Mme Nathalie GARTISSER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 29 mars 2022, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 7 avril 2022 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 7 avril 2022, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

N°2022/04/6

6 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2022

7 – Finances locales
7.1 – Décisions budgétaires
Rapporteur : Sébastien DOSÉ

Monsieur DOSÉ, maire, rappelle les taux des taxes communales depuis la réforme de 2021 :

| | 2021 | Remarques |
|--------------------------|---------|---------------------------------------------------|
| Taxe d'habitation (TH) | 19,55 % | Sur les résidences secondaires uniquement. |
| Foncier bâti (TFPB) | 35,16 % | Dont 17,24 % issus du foncier bâti départemental. |
| Foncier non bâti (TFPNB) | 31,36 % | |

Il rappelle que les bases cadastrales seront réévaluées par l'État de +3,4 % en 2022 et propose de ne pas augmenter les taux en 2022.

Vu le rapport soumis à son examen, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE d'augmenter ni le taux de foncier non bâti ni le taux de foncier bâti.

FIXE selon le tableau ci-dessous les taux d'imposition 2022 des taxes foncières :

| | Taux 2022 |
|--------------------------|-----------|
| Foncier bâti (TFPB) | 35,16 % |
| Foncier non bâti (TFPNB) | 31,36 % |

PRÉCISE que le taux de la taxe d'habitation, applicable aux résidences secondaires, est figé (19,55 %).

PRÉCISE que les recettes fiscales correspondantes sont prévues au budget primitif 2022 de la commune au compte 7311.

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 7 avril 2022

Le maire,



Sébastien DOSÉ

Département de
MEURTHE-ET-MOSELLE
Arrondissement de TOUL
Canton Le Nord-Toulois

Commune de LIVERDUN

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux, le six avril, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h00 au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Sébastien DOSÉ, maire.

Étaient présents : MM. et Mmes DOSÉ, GUENSER, JACQUOT-HECK, CARNEIRO-JOLY, BERNARDO, GARTISSER, ROUGIEUX, CLÉMENT-DILLMANN, FESTOR, DE BIASI, WAGNER, HANEGREEFS, LIMOSIN, STAUFFER, CAMPESE, VENNEN, DONNOT, GEIGER, NINISSE, DURR, BECK, BARAD, LOCTIN.

NOMBRE

de conseillers : 29
de présents : 23
de votants : 29

Étaient absents excusés : Mmes PAUL, BARAILLÉ, CALZUOLA, DIDIER, GODOT et MOREL.
Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat : Mme PAUL à M. JACQUOT-HECK, Mme BARAILLÉ à M. BERNARDO, Mme CALZUOLA à Mme GUENSER, Mme DIDIER à M. DE BIASI, Mme GODOT à Mme BARAD, Mme MOREL à Mme CARNEIRO-JOLY.

Un scrutin a eu lieu, Mme Nathalie GARTISSER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 29 mars 2022, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 7 avril 2022 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 7 avril 2022, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

N° 2022/04/7

7 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2022

7 – Finances locales
7.5 – Subventions
Rapporteur : Catherine GUENSER

Mme GUENSER, adjointe déléguée aux associations, propose d'attribuer aux associations les subventions annuelles selon le tableau joint en annexe.

Elle précise que les associations suivantes n'ont pas sollicité de subvention :

- ACPG
- Artisans et Commerçants (ACL)
- Les Amis de Liverdun
- Amicale des Donneurs de Sang
- Chasse Fourasse
- Les Compagnons du Rêve
- Cultures et Partages
- Karaté Do
- Les Paniers Bleus
- Run Jet Lorraine
- FNATH
- Lion's Club
- Secours populaire
- Foyer socio éducatif du collège de Liverdun
- Rhin et Danube
- Aglae.

Elle expose enfin les aides apportées en 2021 récapitulées en annexe, pour un montant total de 191.744,42 euros.

Vu le rapport soumis à son examen, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE d'attribuer les subventions aux associations selon le tableau détaillé joint dans le document budgétaire.

PRÉCISE que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2022 de la ville au compte 6574 (subventions de fonctionnement aux associations) pour 82.882 euros et au compte 6745 (subventions exceptionnelles aux personnes de droit privé) pour 29.975 euros.

Ne doivent pas prendre part au vote, pour la subvention de l'association dans laquelle ils sont dirigeants, les élus suivants¹ :

- M. JACQUOT-HECK (OMA et Les Paniers Bleus)
- M. DE BIASI (Basket Club, Le Corridor)
- Mme DURR (amicale du refuge de Toulair).
- Mme PAUL (OMA).
- Mme CAMPESE (OMA).
- Mme CLÉMENT-DILLMANN (OMA)
- Mme GODOT (OMA).
- Mme MOREL (Loisir Sport Liverdun).
- Mme GARTISSER (MPT)
- M. WAGNER (Liverdun Fan Foot et FTM).

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 7 avril 2022

Le maire,

 

Sébastien DOSÉ

¹ Les élus peuvent engager leur responsabilité pénale au titre de la prise illégale d'intérêts lorsqu'ils prennent part au vote d'une délibération à laquelle ils sont, directement ou indirectement (conjoint président par exemple), intéressés. Ainsi, un membre dirigeant d'une association ne doit pas prendre part à la délibération. S'il n'est qu'un simple adhérent, sans aucun pouvoir de décision ou de contrôle dans l'association, il peut prendre part à la délibération.

Département de
MEURTHE-ET-MOSELLE
Arrondissement de TOUL
Canton Le Nord-Toulois

Commune de LIVERDUN

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux, le six avril, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h00 au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Sébastien DOSÉ, maire.

Étaient présents : MM. et Mmes DOSÉ, GUENSER, JACQUOT-HECK, CARNEIRO-JOLY, BERNARDO, GARTISSER, ROUGIEUX, CLÉMENT-DILLMANN, FESTOR, DE BIASI, WAGNER, HANEGREEFS, LIMOSIN, STAUFFER, CAMPESE, VENNEN, DONNOT, GEIGER, NINISSE, DURR, BECK, BARAD, LOCTIN.

NOMBRE

de conseillers : 29

Étaient absents excusés : Mmes PAUL, BARAILLÉ, CALZUOLA, DIDIER, GODOT et MOREL.

de présents : 23

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat : Mme PAUL à M. JACQUOT-HECK, Mme BARAILLÉ à M. BERNARDO, Mme CALZUOLA à Mme GUENSER, Mme DIDIER à M. DE BIASI, Mme GODOT à Mme BARAD, Mme MOREL à Mme CARNEIRO-JOLY.

de votants : 29

Un scrutin a eu lieu, Mme Nathalie GARTISSER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 29 mars 2022, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 7 avril 2022 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 7 avril 2022, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

N°2022/04/8

8 – AFFECTATION DES RÉSULTATS 2021 DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DE LA CROIX DE BOIS – ANNÉE 2022

7 – Finances locales
7.1 – Décisions budgétaires
Rapporteur : Didier JACQUOT-HECK

Monsieur JACQUOT-HECK, adjoint délégué aux finances, donne lecture des résultats du compte administratif 2021 du budget annexe du lotissement de la Croix de bois :

| BUDGET PRINCIPAL | FONCTIONNEMENT | INVESTISSEMENT |
|------------------------------------------------------|----------------|----------------|
| 1 – Résultat de l'exercice | | |
| Recettes | 0,00 € | 0,00 € |
| Dépenses | 0,00 € | 0,00 € |
| Total | 0,00 € | 0,00 € |
| 2 – Résultat N-1 (compte 002 ou 001) | - 390,00 € | - |
| 3 – Résultat cumulé | - 390,00 € | 0,00 € |
| Restes à réaliser dépenses | - | 0,00 € |
| Restes à réaliser recettes | - | 0,00 € |
| Déficit d'investissement à couvrir (si <0) | - | 0,00 € |
| 4 – Couverture du déficit d'investissement | - | - |
| 5 – Excédent (+) ou déficit (-) à reporter | - 390,00 € | 0,00 € |

Vu le rapport soumis à son examen, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à 25 voix pour et à 4 abstentions (M. BECK, Mme GODOT, Mme BARAD, M. LOCTIN),

DÉCIDE de reporter au budget 2022 le déficit de la section de fonctionnement en section de fonctionnement à l'article 002 (résultat de fonctionnement reporté) en dépense pour un montant de 390,00 €.

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 7 avril 2022

Le maire,

Sébastien DOSÉ



Département de
MEURTHE-ET-MOSELLE
Arrondissement de TOUL
Canton Le Nord-Toulois

Commune de LIVERDUN

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux, le six avril, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h00 au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Sébastien DOSÉ, maire.

Étaient présents : MM. et Mmes DOSÉ, GUENSER, JACQUOT-HECK, CARNEIRO-JOLY, BERNARDO, GARTISSER, ROUGIEUX, CLÉMENT-DILLMANN, FESTOR, DE BIASI, WAGNER, HANEGREEFS, LIMOSIN, STAUFFER, CAMPESE, VENNER, DONNOT, GEIGER, NINISSE, DURR, BECK, BARAD, LOCTIN.

NOMBRE

de conseillers : 29

Étaient absents excusés : Mmes PAUL, BARAILLÉ, CALZUOLA, DIDIER, GODOT et MOREL.

de présents : 23

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat : Mme PAUL à M. JACQUOT-HECK, Mme BARAILLÉ à M. BERNARDO, Mme CALZUOLA à Mme GUENSER, Mme DIDIER à M. DE BIASI, Mme GODOT à Mme BARAD, Mme MOREL à Mme CARNEIRO-JOLY.

de votants : 29

Un scrutin a eu lieu, Mme Nathalie GARTISSER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 29 mars 2022, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 7 avril 2022 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 7 avril 2022, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

N°2022/04/9

9 – APPROBATION DU BUDGET COMMUNAL 2022

7 – Finances locales

7.1 – Décisions budgétaires

Rapporteur : Didier JACQUOT-HECK

Sur proposition de monsieur JACQUOT-HECK, adjoint délégué aux finances, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 25 voix pour et à 4 abstentions (M. BECK, Mme GODOT, Mme BARAD, M. LOCTIN),

VOTE par chapitre le budget primitif 2022 de la commune joint en annexe, et résumé comme suit :

| | | RAR + BP 2022 | Remarques | |
|-----------------------------------------|------------------------------------------------|--------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|
| Fonctionnement | 011 | Charges à caractère général | 1 315 119,00 € | |
| | 012 | Charges de personnel | 2 580 900,00 € | |
| | 014 | Atténuation de produits | 383 500,00 € | Dont 379.500 € d'allocation de compensation versée à la CCBP |
| | 022 | Dépenses imprévues | 60 161,41 € | |
| | 042 | Opérations d'ordre entre sections | 122 000,00 € | Dotations aux amortissements |
| | 65 | Autres charges de gestion courante | 430 777,00 € | |
| | 66 | Charges financières | 46 250,00 € | |
| | 67 | Charges exceptionnelles | 40 775,00 € | |
| | 68 | Dotations aux provisions pour risques et charges | - € | |
| | 023 | Virement à l'investissement | 903 000,00 € | |
| | Total dépenses de fonctionnement | | 5 882 482,41 € | |
| | 002 | Excédent de fonctionnement reporté | 1 105 415,41 € | |
| | 013 | Atténuation de charges | 30 000,00 € | Remboursement assurance du personnel et emplois aidés |
| | 042 | Opérations d'ordre entre sections | 57 550,00 € | Travaux en régie et amortissement du canon emphytéotique |
| | 70 | Produits des services | 481 161,00 € | |
| | 73 | Impôts et taxes | 3 029 338,00 € | |
| | 74 | Dotations et participations | 1 060 531,00 € | |
| | 75 | Autres produits de gestion courante | 39 955,00 € | |
| 77 | Produits exceptionnels | 78 532,00 € | Remboursement d'assurance statutaire d'agents en arrêt de travail | |
| 78 | Reprise sur provisions pour risques et charges | - € | | |
| Total recettes de fonctionnement | | 5 882 482,41 € | | |
| Investissement | 001 | Déficit d'investissement reporté | - € | |
| | 10 | Excédent de fonctionnement capitalisé | 9 125,00 € | |
| | 16 | Remboursements d'emprunts | 334 150,00 € | |
| | 20 | Immobilisations incorporelles | 173 303,00 € | Dont 22.365 € de RAR |
| | 204 | Subventions d'équipement versées | 27 534,00 € | Ravalements de façades et huisseries |
| | 21 | Immobilisations corporelles | 1 010 503,31 € | Dont 422.626 € de RAR |
| | 23 | Immobilisations en cours | 1 163 280,00 € | Dont 727.655 € de RAR |
| | 27 | Autres immobilisations financières | 348 250,00 € | Avance au budget annexe du lotissement |
| | 040 | Opérations d'ordre entre sections | 57 550,00 € | Travaux en régie et amortissement du canon emphytéotique |
| | 041 | Opérations patrimoniales d'ordre | 65 000,00 € | Avances et acomptes. |
| | 020 | Dépenses imprévues | 51 586,31 € | |
| | Total dépenses d'investissement | | 3 240 281,62 € | |
| | 001 | Excédent d'investissement reporté | 90 226,35 € | |
| | 021 | Virement de la section de fonctionnement | 903 000,00 € | |
| | 024 | Produits de cessions | 975 817,00 € | Dont 623.687 € de RAR |
| | 10 | Dotations, fonds divers, réserves (hors c/1068) | 72 300,00 € | FCTVA et reversement par la CCBP de la taxe d'aménagement |
| | 1068 | Excédent de fonctionnement capitalisé | - € | |
| | 13 | Subventions d'investissement | 641 938,27 € | Dont 526.184,27 € de RAR |
| 16 | Emprunts et dettes assimilées | 302 000,00 € | Dont 2.000 € de cautions reçues | |
| 041 | Opérations patrimoniales d'ordre | 65 000,00 € | Avances et acomptes. | |
| 040 | Opérations d'ordre entre sections | 122 000,00 € | Amortissements des immobilisations | |
| 27 | Immobilisations financières | 68 000,00 € | Dépôts et cautionnements versés | |
| Total recettes d'investissement | | 3 240 281,62 € | | |
| Total dépenses (2 sections) | | 9 122 764,03 € | | |
| Total recettes (2 sections) | | 9 122 764,03 € | | |
| Solde | | - € | | |

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 7 avril 2022

Le maire,



Sébastien DOSÉ

Département de
MEURTHE-ET-MOSELLE
Arrondissement de TOUL
Canton Le Nord-Toulois

Commune de LIVERDUN

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux, le six avril, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h00 au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Sébastien DOSÉ, maire.

Étaient présents : MM. et Mmes DOSÉ, GUENSER, JACQUOT-HECK, CARNEIRO-JOLY, BERNARDO, GARTISSER, ROUGIEUX, CLÉMENT-DILLMANN, FESTOR, DE BIASI, WAGNER, HANEGREEFS, LIMOSIN, STAUFFER, CAMPESE, VENNER, DONNOT, GEIGER, NINISSE, DURR, BECK, BARAD, LOCTIN.

NOMBRE

de conseillers : 29

Étaient absents excusés : Mmes PAUL, BARAILLÉ, CALZUOLA, DIDIER, GODOT et MOREL.

de présents : 23

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat : Mme PAUL à M. JACQUOT-HECK, Mme BARAILLÉ à M. BERNARDO, Mme CALZUOLA à Mme GUENSER, Mme DIDIER à M. DE BIASI, Mme GODOT à Mme BARAD, Mme MOREL à Mme CARNEIRO-JOLY.

de votants : 29

Un scrutin a eu lieu, Mme Nathalie GARTISSER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 29 mars 2022, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 7 avril 2022 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 7 avril 2022, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

N°2022/04/10

10 – APPROBATION DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT « DE LA CROIX DE BOIS » - ANNÉE 2022

7 – Finances locales

7.1 – Décisions budgétaires

Rapporteur : Didier JACQUOT-HECK

Monsieur JACQUOT-HECK, adjoint délégué, expose à l'assemblée que la commune a souhaité acquérir les parcelles cadastrées section AH n° 684, 685, 686, 687 et 688 sise 4, chemin de la Croix de Bois à Liverdun, pour y créer un lotissement communal et ainsi maîtriser l'urbanisation du secteur.

Pour ce faire, le conseil municipal a décidé, en 2020, de créer un budget annexe du lotissement correspondant.

Il précise que dès lors que l'opération de lotissement sera terminée, le budget du lotissement sera clôturé. La commune reprendra alors dans ses comptes les éventuels résultats.

Il explique que la commune n'a pas pu mener à bien l'acquisition de la parcelle en raison du retard dans l'élaboration de l'acte notarié. La vente aurait dû être conclue en début d'année ; malheureusement, la propriétaire est décédée début 2021 et la succession est en cours. Le notaire de la commune s'est rapproché du notaire de la défunte pour que la commune puisse acquérir le bien auprès des héritiers.

Il est donc nécessaire de poursuivre l'opération et de voter un nouveau budget annexe du lotissement.

Vu le rapport soumis à son examen, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à 25 voix pour et à 4 abstentions (M. BECK, Mme GODOT, Mme BARAD, M. LOCTIN),

VOTE par chapitre, à 25 voix pour et à 4 abstentions (M. BECK, Mme GODOT, Mme BARAD, M. LOCTIN), le budget primitif 2022 du budget annexe du lotissement « de la Croix de bois » joint en annexe.

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 7 avril 2022

Le maire,



Sébastien DOSÉ

Département de
MEURTHE-ET-MOSELLE
Arrondissement de TOUL
Canton Le Nord-Toulois

Commune de LIVERDUN

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux, le six avril, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h00 au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Sébastien DOSÉ, maire.

Étaient présents : MM. et Mmes DOSÉ, GUENSER, JACQUOT-HECK, CARNEIRO-JOLY, BERNARDO, GARTISSER, ROUGIEUX, CLÉMENT-DILLMANN, FESTOR, DE BIASI, WAGNER, HANEGREEFS, LIMOSIN, STAUFFER, CAMPESE, VENNEN, DONNOT, GEIGER, NINISSE, DURR, BECK, BARAD, LOCTIN.

NOMBRE

de conseillers : 29

Étaient absents excusés : Mmes PAUL, BARAILLÉ, CALZUOLA, DIDIER, GODOT et MOREL.

de présents : 23

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat : Mme PAUL à M. JACQUOT-HECK, Mme BARAILLÉ à M. BERNARDO, Mme CALZUOLA à Mme GUENSER, Mme DIDIER à M. DE BIASI, Mme GODOT à Mme BARAD, Mme MOREL à Mme CARNEIRO-JOLY.

de votants : 29

Un scrutin a eu lieu, Mme Nathalie GARTISSER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 29 mars 2022, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 7 avril 2022 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 7 avril 2022, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

N°2022/04/11

11 – TRAVAUX DE RÉNOVATION DU GROUPE SCOLAIRE PROVENCE - CHAMPAGNE – APPROBATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

7 – Finances locales

7.5 – Subventions

Rapporteur : Sébastien DOSÉ

Monsieur DOSÉ, maire, rappelle au conseil municipal la délibération du 26 janvier 2022 approuvant le programme de l'opération de travaux de rénovation du groupe scolaire Provence – Champagne et sollicitant plusieurs subventions.

Il en rappelle les objectifs :

- Concevoir un ensemble respectueux de l'environnement au sens large du terme.
- Répondre au mieux aux attentes des usagers (enseignants et agents territoriaux, parents et bien sûr enfants).
- Traiter particulièrement toutes les notions de confort : visuel, acoustique, thermique et santé (qualité des matériaux et de l'air).
- Adapter le projet aux exigences réglementaires et aux contraintes relatives à l'enfance et la petite enfance.
- Réaliser un projet économe en raisonnant en coût global avec anticipation sur l'opération des coûts de fonctionnement futurs.
- Répondre aux normes environnementales, dans le cadre des engagements de la commune en faveur du respect de l'environnement et de la lutte contre le réchauffement climatique.
- Réduire les coûts de fonctionnement.
- Supprimer des gaspillages d'énergie.
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Il explique qu'il est désormais possible de solliciter le département de Meurthe-et-Moselle au titre du contrat territoires solidaires (appui aux projets territoriaux), ce dispositif étant prolongé d'une année en attendant une refonte complète qui doit intervenir au second semestre 2022.

C'est pourquoi :

Vu le rapport soumis à son examen, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

RE-APPROUVE le programme de l'opération de travaux de rénovation du groupe scolaire Provence – Champagne voté par le conseil municipal lors de sa séance du 26 janvier 2022, selon le coût prévisionnel ci-dessous :

| Coût prévisionnel | Ecole élémentaire Provence | Ecole maternelle Champagne | Total HT | Tx. de T.V.A. | Total T.T.C. | dont T.V.A. |
|-----------------------------------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|--------------------|------------------|--------------------|------------------|
| | Montant HT | Montant HT | | | | |
| Rénovation du bâtiment | | | | | | |
| Gillages et clôtures | 20 150 € | | 20 150 € | 20,00% | 24 180 € | 4 030 € |
| Réfection des enrobés de la cour | 5 400 € | | 5 400 € | 20,00% | 6 480 € | 1 080 € |
| Végétalisation de la cour et mobilier | 7 300 € | | 7 300 € | 20,00% | 8 760 € | 1 460 € |
| Peinture extérieure | 20 600 € | | 20 600 € | 20,00% | 24 720 € | 4 120 € |
| Réfection des sols, plafonds et isolation phonique | 720 250 € | | 720 250 € | 20,00% | 864 300 € | 144 050 € |
| Mise en place d'un sas d'entrée (périscolaire) | 11 000 € | | 11 000 € | 20,00% | 13 200 € | 2 200 € |
| Sanitaire PMR | 7 140 € | | 7 140 € | 20,00% | 8 568 € | 1 428 € |
| Mise en conformité PMR | 15 000 € | | 15 000 € | 20,00% | 18 000 € | 3 000 € |
| Aléas (10 %) | 80 684 € | | 80 684 € | 20,00% | 96 821 € | 16 137 € |
| Sous-total | 887 524 € | - € | 887 524 € | | 1 065 029 € | 177 505 € |
| Amélioration des performances énergétiques | | | | | | |
| Amélioration de l'éclairage intérieur (dont électricité) | 74 130 € | 11 000 € | 85 130 € | 20,00% | 102 156 € | 17 026 € |
| Remplacement des menuiseries | 41 715 € | | 41 715 € | 20,00% | 50 058 € | 8 343 € |
| Horloge ventilation | 400 € | 400 € | 800 € | 20,00% | 960 € | 160 € |
| Isolation extérieure | 100 000 € | 62 000 € | 162 000 € | 20,00% | 194 400 € | 32 400 € |
| Isolation et remplacement des faux-plafonds | 101 000 € | | 101 000 € | 20,00% | 121 200 € | 20 200 € |
| Isolation toiture terrasse | | 45 000 € | 45 000 € | 20,00% | 54 000 € | 9 000 € |
| Aléas (10 %) | 31 725 € | 11 840 € | 43 565 € | 20,00% | 52 277 € | 8 713 € |
| Sous-total | 348 970 € | 130 240 € | 479 210 € | | 575 051 € | 95 842 € |
| TOTAL TRAVAUX | 1 236 494 € | 130 240 € | 1 366 734 € | | 1 640 080 € | 273 347 € |
| HONORAIRES ET CHARGES DIVERSES | | | | | | |
| AMO (mission en cours) | 9 300 € | 9 300 € | 18 600 € | 20,00% | 22 320 € | 3 720 € |
| Maîtrise d'œuvre (12 % des travaux hors aléas) | 134 890 € | 14 208 € | 149 098 € | 20,00% | 178 918 € | 29 820 € |
| Contrôle technique (2 % des travaux hors aléas) | 22 480 € | 2 368 € | 24 848 € | 20,00% | 29 818 € | 4 970 € |
| CSPS (1,5 % des travaux hors aléas) | 16 850 € | 1 776 € | 18 626 € | 20,00% | 22 363 € | 3 727 € |
| Publicité | 1 809 € | 191 € | 2 000 € | 20,00% | 2 400 € | 400 € |
| DPE, DTA... | 10 000 € | 10 000 € | 20 000 € | 20,00% | 24 000 € | 4 000 € |
| Location de préfabriqués | 112 500 € | | 112 500 € | 20,00% | 135 000 € | 22 500 € |
| Autres frais divers - aléas sur honoraires (3 % des hon.) | 9 235 € | 1 135 € | 10 370 € | 20,00% | 12 445 € | 2 074 € |
| TOTAL HONORAIRES ET CHARGES DIVERSES | 317 075 € | 38 978 € | 356 053 € | | 427 263 € | 71 211 € |
| PRIX DE REVIENT TOTAL : | 1 553 568 € | 169 218 € | 1 722 786 € | 344 557 € | 2 067 343 € | |

APPROUVE le plan de financement suivant, établi en prenant en compte les subventions sollicitées à un montant maximum :

| SUBVENTIONS ESPEREES | Ecole | | Total subvention | Remarques | |
|------------------------------------------|--------------------|------------------|---------------------|-------------------------------------------------------------|-----|
| | élémentaire | maternelle | | | |
| Etat (DSIL) | 621 427 € | 67 687 € | 689 114 € | 40 % sans plafond - Montant maximum | |
| Conseil départemental (CTS) | 90 178 € | 9 822 € | 100 000 € | | |
| Conseil régional (Climaxion sur AMO) | 750 € | 750 € | 1 500 € | 750 € par bâtiment | |
| Conseil régional (Climaxion sur travaux) | 48 330 € | 34 740 € | 83 070 € | | |
| Etat (DETR) | 466 070 € | 50 765 € | 516 836 € | 30 % sans plafond - Montant maximum | |
| Agence de l'eau | 4 380 € | - € | 4 380 € | 60 % plafonné à 150 €/m ² pour la végétalisation | |
| Certificat d'économie d'énergie | 22 644 € | 11 956 € | 34 600 € | | |
| TOTAL SUBVENTIONS | 1 253 779 € | 175 721 € | 1 429 500 € | 83% | |
| FCTVA (16,404 % du TTC) | 305 817 € | 33 310 € | 339 127 € | } du coût global HT | |
| FONDS PROPRES | 24 686 € | 5 970 € | 18 716 € | | 1% |
| EMPRUNTS | 280 000 € | - € | 280 000 € | | 16% |
| TOTAL DU FINANCEMENT | 1 864 282 € | 203 061 € | 2 067 343 € | 100% | |

PRÉCISE que le montant de l'emprunt sera ajusté en fonction des subventions qui seront réellement accordées.

ADOpte l'autorisation de programme suivante :

Crédits de paiement prévisionnels TTC

| Chapitre | Intitulé du compte | Crédits totaux nécessaires à l'opération | Crédits consommés au 31/12/2021 | Crédits restant à ouvrir (y compris RAR) | Crédits 2022 (y compris RAR) | Crédits 2023 |
|---------------------------|----------------------------------------|------------------------------------------------|------------------------------------------|---------------------------------------------------|------------------------------------|--------------------|
| 20 | Immobilisations incorporelles (études) | 404 943 € | - € | 404 943 € | 135 167 € | 269 776 € |
| 21 | Immobilisations corporelles (AMO) | 22 320 € | 13 500 € | 8 820 € | 8 820 € | - € |
| 23 | Immobilisations en cours | 1 640 080 € | - € | 1 640 080 € | - € | 1 640 080 € |
| TOTAL DES DEPENSES | | 2 067 343 € | 13 500 € | 2 053 843 € | 143 987 € | 1 909 856 € |

S'ENGAGE à ouvrir les crédits nécessaires aux budgets 2022 et 2023.

AUTORISE le maire à solliciter du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle une subvention d'investissement au titre du contrat territoires solidaires (appui aux projets territoriaux) d'un montant maximum ;

AUTORISE le maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents relatifs aux demandes de subventions susvisées ;

S'ENGAGE à maintenir en bon état les biens ainsi subventionnés.

S'ENGAGE à ne pas démarrer les travaux avant l'autorisation des différents financeurs sollicités.

RAPPELLE le planning de l'opération :

- Notification du marché de maîtrise d'œuvre
- Élaboration de l'APS
- APD - Dépôt du permis de construire, échanges et validation
- Élaboration du DCE travaux
- Consultation pour les travaux
- Obtention du permis de construire
- Début des travaux

Début mai 2022.
Mai – juin 2022.
Jusqu'à fin septembre 2022.
Novembre 2022.
Décembre 2022.
Décembre 2022.
À partir des vacances de février 2023.

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 7 avril 2022

Le maire,



Sébastien DOSÉ



Département de
MEURTHE-ET-MOSELLE
Arrondissement de TOUL
Canton Le Nord-Toulois

Commune de LIVERDUN

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux, le six avril, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h00 au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Sébastien DOSÉ, maire.

Étaient présents : MM. et Mmes DOSÉ, GUENSER, JACQUOT-HECK, CARNEIRO-JOLY, BERNARDO, GARTISSER, ROUGIEUX, CLÉMENT-DILLMANN, FESTOR, DE BIASI, WAGNER, HANEGREEFS, LIMOSIN, STAUFFER, CAMPESE, VENNEN, DONNOT, GEIGER, NINISSE, DURR, BECK, BARAD, LOCTIN.

NOMBRE

de conseillers : 29

Étaient absents excusés : Mmes PAUL, BARAILLÉ, CALZUOLA, DIDIER, GODOT et MOREL.

de présents : 23

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat : Mme PAUL à M. JACQUOT-HECK, Mme BARAILLÉ à M. BERNARDO, Mme CALZUOLA à Mme GUENSER, Mme DIDIER à M. DE BIASI, Mme GODOT à Mme BARAD, Mme MOREL à Mme CARNEIRO-JOLY.

de votants : 29

Un scrutin a eu lieu, Mme Nathalie GARTISSER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 29 mars 2022, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 7 avril 2022 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 7 avril 2022, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

N°2022/04/12

12 – CESSION DE PARTS SOCIALES À LA SOLOREM

7 – Finances locales

7.1 – Décisions budgétaires

Rapporteur : Didier JACQUOT-HECK

Monsieur JACQUOT-HECK, adjoint délégué, rappelle à l'assemblée que la commune possède 20 actions de la SOLOREM (Société lorraine d'économie mixte d'aménagement urbain) d'une valeur initiale de 16 euros l'unité.

Il explique que la Banque des Territoires a engagé une démarche visant à augmenter sa participation au sein du capital de la SOLOREM, et propose d'acquérir nos actions au prix unitaire de 190 euros.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser cette cession.

C'est pourquoi :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport soumis à son examen, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE le maire à céder à la Banque des Territoires les 20 actions de la SOLOREM au prix unitaire de 190 euros, soit un total de 3.800 €.

AUTORISE le maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 7 avril 2022

Le maire,



Sébastien DOSÉ

Département de
MEURTHE-ET-MOSELLE
Arrondissement de TOUL
Canton Le Nord-Toulois

Commune de LIVERDUN

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux, le six avril, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h00 au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Sébastien DOSÉ, maire.

Étaient présents : MM. et Mmes DOSÉ, GUENSER, JACQUOT-HECK, CARNEIRO-JOLY, BERNARDO, GARTISSER, ROUGIEUX, CLÉMENT-DILLMANN, FESTOR, DE BIASI, WAGNER, HANEGREEFS, LIMOSIN, STAUFFER, CAMPESE, VENNER, DONNOT, GEIGER, NINISSE, DURR, BECK, BARAD, LOCTIN.

NOMBRE

de conseillers : 29

Étaient absents excusés : Mmes PAUL, BARAILLÉ, CALZUOLA, DIDIER, GODOT et MOREL.

de présents : 23

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat : Mme PAUL à M. JACQUOT-HECK, Mme BARAILLÉ à M. BERNARDO, Mme CALZUOLA à Mme GUENSER, Mme DIDIER à M. DE BIASI, Mme GODOT à Mme BARAD, Mme MOREL à Mme CARNEIRO-JOLY.

de votants : 29

Un scrutin a eu lieu, Mme Nathalie GARTISSER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 29 mars 2022, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 7 avril 2022 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 7 avril 2022, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

N°2022/04/13

13 – ACHAT DE PAPIER – ADHÉSION À UN GROUPEMENT DE COMMANDES

1 – Commande publique

1.1 – Marchés publics

Rapporteur : Didier JACQUOT-HECK

Monsieur JACQUOT-HECK, adjoint délégué, rappelle que le groupement de commandes portant sur la fourniture de papiers arrive à échéance le 26 juillet 2022.

Il est proposé au conseil municipal d'adhérer au nouveau groupement, dont la Communauté de Communes du Bassin de Pompey sera le coordonnateur, d'approuver le projet de convention constitutive de groupement de commande, d'autoriser le maire à la signer et de désigner les représentants de la commune admis à siéger à la commission d'appel d'offres du groupement.

C'est pourquoi :

Vu le rapport soumis à son examen, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le projet de convention constitutive du groupement de commande pour l'achat de fourniture de papiers.

AUTORISE le maire à signer la convention.

DÉSIGNE² M. Charles BERNARDO membre titulaire, et M. Rémi WAGNER suppléant, représentants de la commune au sein de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes.

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 7 avril 2022

Le maire,



Sébastien DOSÉ

² Parmi les membres titulaires de la commission d'appel d'offres de la commune.

Département de
MEURTHE-ET-MOSELLE
Arrondissement de TOUL
Canton Le Nord-Toulois

Commune de LIVERDUN

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux, le six avril, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h00 au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Sébastien DOSÉ, maire.

Étaient présents : MM. et Mmes DOSÉ, GUENSER, JACQUOT-HECK, CARNEIRO-JOLY, BERNARDO, GARTISSER, ROUGIEUX, CLÉMENT-DILLMANN, FESTOR, DE BIASI, WAGNER, HANEGREEFS, LIMOSIN, STAUFFER, CAMPESE, VENNER, DONNOT, GEIGER, NINISSE, DURR, BECK, BARAD, LOCTIN.

NOMBRE

de conseillers : 29

Étaient absents excusés : Mmes PAUL, BARAILLÉ, CALZUOLA, DIDIER, GODOT et MOREL.

de présents : 23

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat : Mme PAUL à M. JACQUOT-HECK, Mme BARAILLÉ à M. BERNARDO, Mme CALZUOLA à Mme GUENSER, Mme DIDIER à M. DE BIASI, Mme GODOT à Mme BARAD, Mme MOREL à Mme CARNEIRO-JOLY.

de votants : 29

Un scrutin a eu lieu, Mme Nathalie GARTISSER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 29 mars 2022, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 7 avril 2022 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 7 avril 2022, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

N° 2022/04/14

14 – CONVENTION D'OBJECTIFS DE L'OFFICE MUNICIPAL D'ANIMATION DE LIVERDUN

8 – Domaines de compétences par thèmes

8.9 – Culture

Rapporteur : Magali CLÉMENT-DILLMANN

Madame CLÉMENT-DILLMANN, adjointe déléguée, rappelle au conseil municipal que lorsqu'une association perçoit une subvention annuelle supérieure à 23.000 €, il est obligatoire de signer une convention d'objectif prévoyant l'objet, le montant, les conditions d'utilisation de la subvention et les engagements de l'association et de l'administration.

Ainsi, il convient que la commune et l'O.M.A. de Liverdun signent la convention d'objectif jointe en annexe.

Vu le rapport soumis à son examen, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE le maire à signer la convention jointe en annexe.

Ne prennent pas part au vote les membres de l'association, à savoir :

- M. JACQUOT-HECK
- Mme CLÉMENT-DILLMANN
- M. GODOT
- Mme CAMPESE
- Mme PAUL.

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 7 avril 2022

Le maire,

Sébastien DOSÉ



Département de
MEURTHE-ET-MOSELLE
Arrondissement de TOUL
Canton Le Nord-Toulois

Commune de LIVERDUN

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux, le six avril, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h00 au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Sébastien DOSÉ, maire.

Étaient présents : MM. et Mmes DOSÉ, GUENSER, JACQUOT-HECK, CARNEIRO-JOLY, BERNARDO, GARTISSER, ROUGIEUX, CLÉMENT-DILLMANN, FESTOR, DE BIASI, WAGNER, HANEGREEFS, LIMOSIN, STAUFFER, CAMPESE, VENNER, DONNOT, GEIGER, NINISSE, DURR, BECK, BARAD, LOCTIN.

NOMBRE

de conseillers : 29

Étaient absents excusés : Mmes PAUL, BARAILLÉ, CALZUOLA, DIDIER, GODOT et MOREL.

de présents : 23

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat : Mme PAUL à M. JACQUOT-HECK, Mme BARAILLÉ à M. BERNARDO, Mme CALZUOLA à Mme GUENSER, Mme DIDIER à M. DE BIASI, Mme GODOT à Mme BARAD, Mme MOREL à Mme CARNEIRO-JOLY.

de votants : 29

Un scrutin a eu lieu, Mme Nathalie GARTISSER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 29 mars 2022, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 7 avril 2022 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 7 avril 2022, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

N°2022/04/15

15 – MISE À DISPOSITION D'AGENTS À L'OMA

4 – Fonction publique

4.1 – personnel titulaire et stagiaire de la F.P.T.

Rapporteur : Didier JACQUOT-HECK

Monsieur JACQUOT-HECK, adjoint délégué, rappelle que par délibération du 4 février 2015, le conseil municipal a autorisé la mise à disposition partielle de deux agents de la commune à l'OMA (office municipal d'animation) de Liverdun.

Cette mise à disposition a été renouvelée jusqu'au 31 mars 2021.

Il propose de renouveler ces deux mises à disposition pour une nouvelle durée de 3 ans allant du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2025.

C'est pourquoi :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008, relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique supprimant l'avis préalable de la commission administrative paritaire,

Vu le rapport soumis à son examen, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE d'approuver les termes de la convention à conclure avec l'OMA de Liverdun, pour la mise à disposition partielle de deux agents.

DÉCIDE d'autoriser le maire à signer cette convention qui prendra effet au 1^{er} avril 2022 pour une durée de 3 ans.

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 7 avril 2022

Le maire,



Sébastien DOSÉ

Département de
MEURTHE-ET-MOSELLE
Arrondissement de TOUL
Canton Le Nord-Toulois

Commune de LIVERDUN

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux, le six avril, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h00 au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Sébastien DOSÉ, maire.

Étaient présents : MM. et Mmes DOSÉ, GUENSER, JACQUOT-HECK, CARNEIRO-JOLY, BERNARDO, GARTISSER, ROUGIEUX, CLÉMENT-DILLMANN, FESTOR, DE BIASI, WAGNER, HANEGREEFS, LIMOSIN, STAUFFER, CAMPESE, VENNER, DONNOT, GEIGER, NINISSE, DURR, BECK, BARAD, LOCTIN.

NOMBRE

de conseillers : 29

Étaient absents excusés : Mmes PAUL, BARAILLÉ, CALZUOLA, DIDIER, GODOT et MOREL.

de présents : 23

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat : Mme PAUL à M. JACQUOT-HECK, Mme BARAILLÉ à M. BERNARDO, Mme CALZUOLA à Mme GUENSER, Mme DIDIER à M. DE BIASI, Mme GODOT à Mme BARAD, Mme MOREL à Mme CARNEIRO-JOLY.

de votants : 29

Un scrutin a eu lieu, Mme Nathalie GARTISSER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 29 mars 2022, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 7 avril 2022 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 7 avril 2022, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

N°2022/04/16

16 – MISE À DISPOSITION D'UN AGENT AU CCAS

4 – Fonction publique

4.1 – personnel titulaire et stagiaire de la F.P.T.

Rapporteur : Sébastien DOSÉ

Monsieur DOSÉ, maire, rappelle au conseil municipal qu'un agent communal est mis à disposition du CCAS, depuis le 1^{er} juillet 2018, à hauteur de 50 % de son temps de travail.

Il propose de renouveler cette mise à disposition du 1^{er} juin 2022 au 31 mai 2025.

C'est pourquoi :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008, relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Vu la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique supprimant l'avis préalable de la commission administrative paritaire,

Vu le rapport soumis à son examen,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE d'approuver les termes de la convention à conclure avec le CCAS de Liverdun, pour la mise à disposition d'un agent communal à 50 % d'un temps complet.

DÉCIDE d'autoriser le 1^{er} adjoint au maire à signer cette convention qui prendra effet au 1^{er} juin 2022 pour une durée de 3 ans allant jusqu'au 31 mai 2025.

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 7 avril 2022

Le maire,



Sébastien DOSÉ

Département de
MEURTHE-ET-MOSELLE
Arrondissement de TOUL
Canton Le Nord-Toulois

Commune de LIVERDUN

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux, le six avril, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h00 au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Sébastien DOSÉ, maire.

Étaient présents : MM. et Mmes DOSÉ, GUENSER, JACQUOT-HECK, CARNEIRO-JOLY, BERNARDO, GARTISSER, ROUGIEUX, CLÉMENT-DILLMANN, FESTOR, DE BIASI, WAGNER, HANEGREEFS, LIMOSIN, STAUFFER, CAMPESE, VENNER, DONNOT, GEIGER, NINISSE, DURR, BECK, BARAD, LOCTIN.

NOMBRE

de conseillers : 29

Étaient absents excusés : Mmes PAUL, BARAILLÉ, CALZUOLA, DIDIER, GODOT et MOREL.

de présents : 23

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat : Mme PAUL à M. JACQUOT-HECK, Mme BARAILLÉ à M. BERNARDO, Mme CALZUOLA à Mme GUENSER, Mme DIDIER à M. DE BIASI, Mme GODOT à Mme BARAD, Mme MOREL à Mme CARNEIRO-JOLY.

de votants : 29

Un scrutin a eu lieu, Mme Nathalie GARTISSER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 29 mars 2022, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 7 avril 2022 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 7 avril 2022, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

N° 2022/04/17

17 – CESSION DES PARCELLES AD 99, 268, 270 ET 271

3 – Domaine et patrimoine

3.2 - Aliénation

Rapporteur : Sébastien DOSÉ

Monsieur DOSÉ, maire, rappelle au conseil municipal qu'au cours de la séance du 29 septembre 2021, le conseil municipal a validé la demande de M. Sébastien SCHEMMEL d'acquérir des parcelles communales cadastrées AD 99, 268, 270 et 271, d'une surface cadastrée de respectivement 418, 27, 6 et 9 m², dont une partie d'environ 177 m² est située en zone constructible (zone UH2), sur la route de Pompey. La partie restante est située en zone N et est inondable. Cette vente a été consentie pour un montant de 14.225 €.

Or, monsieur SCHEMMEL souhaite toujours se porter acquéreur des parcelles ci-dessus désignées et au même prix, mais par le biais de sa société, IMMO 6 DEVELOPPEMENT, sise 33, rue du Sergent Bobillot à Nancy.

C'est pourquoi :

Vu le rapport soumis à son examen, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

RAPPORTE la délibération autorisant la vente des parcelles susvisées à M. SCHEMMEL.

DÉCIDE de céder à la société IMMO 6 DEVELOPPEMENT, les parcelles communales AD 99, 268, 270, 271 d'une surface cadastrée totale de 460 m² au prix de 78 €/m² pour les 177 m² constructibles et 1,50 €/m² pour les 283 m² en zone N, soit 14.225 € au total.

PRÉCISE que cette vente est réalisée dans le cadre de la gestion du patrimoine privé de la commune.

PRÉCISE que les frais d'actes seront à la charge de la société IMMO 6 DEVELOPPEMENT.

PRÉCISE que les fonds seront réinvestis dans une mission de service public.

DÉCIDE de donner tous pouvoirs au maire pour régulariser l'acte authentique de vente.

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 7 avril 2022

Le maire,



Sébastien DOSÉ



Département de
MEURTHE-ET-MOSELLE
Arrondissement de TOUL
Canton Le Nord-Toulois

Commune de LIVERDUN

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux, le six avril, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h00 au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Sébastien DOSÉ, maire.

Étaient présents : MM. et Mmes DOSÉ, GUENSER, JACQUOT-HECK, CARNEIRO-JOLY, BERNARDO, GARTISSER, ROUGIEUX, CLÉMENT-DILLMANN, FESTOR, DE BIASI, WAGNER, HANEGREEFS, LIMOSIN, STAUFFER, CAMPESE, VENNER, DONNOT, GEIGER, NINISSE, DURR, BECK, BARAD, LOCTIN.

NOMBRE

de conseillers : 29

Étaient absents excusés : Mmes PAUL, BARAILLÉ, CALZUOLA, DIDIER, GODOT et MOREL.

de présents : 23

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat : Mme PAUL à M. JACQUOT-HECK, Mme BARAILLÉ à M. BERNARDO, Mme CALZUOLA à Mme GUENSER, Mme DIDIER à M. DE BIASI, Mme GODOT à Mme BARAD, Mme MOREL à Mme CARNEIRO-JOLY.

de votants : 29

Un scrutin a eu lieu, Mme Nathalie GARTISSER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 29 mars 2022, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 7 avril 2022 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 7 avril 2022, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

N°2022/04/18

18 – APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES SERVICES JEUNESSE, PÉRISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE

7 – Finances locales

7.10 – Divers

Rapporteur : Valérie CARNEIRO-JOLY

Madame CARNEIRO-JOLY, adjointe déléguée, présente au conseil municipal le règlement des services jeunesse, scolaire et extrascolaire.

Ce règlement compile les anciens règlements des accueils de loisirs périscolaires, des accueils de loisirs extrascolaires, du transport scolaire et de l'aide aux devoirs. Il ne concerne pas le service de restauration scolaire, compétence de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey.

Il convient que le conseil municipal approuve ce règlement.

Vu le rapport soumis à son examen, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le règlement joint en annexe.

AUTORISE le maire à signer tout document relatif à son application.

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 7 avril 2022

Le maire,



Sébastien DOSÉ



Département de
MEURTHE-ET-MOSELLE
Arrondissement de TOUL
Canton Le Nord-Toulois

Commune de LIVERDUN

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux, le six avril, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h00 au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Sébastien DOSÉ, maire.

Étaient présents : MM. et Mmes DOSÉ, GUENSER, JACQUOT-HECK, CARNEIRO-JOLY, BERNARDO, GARTISSER, ROUGIEUX, CLÉMENT-DILLMANN, FESTOR, DE BIASI, WAGNER, HANEGREEFS, LIMOSIN, STAUFFER, CAMPESE, VENNER, DONNOT, GEIGER, NINISSE, DURR, BECK, BARAD, LOCTIN.

NOMBRE

de conseillers : 29

Étaient absents excusés: Mmes PAUL, BARAILLÉ, CALZUOLA, DIDIER, GODOT et MOREL.

de présents : 23

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat : Mme PAUL à M. JACQUOT-HECK, Mme BARAILLÉ à M. BERNARDO, Mme CALZUOLA à Mme GUENSER, Mme DIDIER à M. DE BIASI, Mme GODOT à Mme BARAD, Mme MOREL à Mme CARNEIRO-JOLY.

de votants : 29

Un scrutin a eu lieu, Mme Nathalie GARTISSER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 29 mars 2022, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 7 avril 2022 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 7 avril 2022, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

N° 2022/04/19

19 – CONVENTION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION POUR L'OPERATION 1^{ER} DEPART

7 – Finances locales

7.10 – Divers

Rapporteur : Valérie CARNEIRO-JOLY

Madame CARNEIRO-JOLY, adjointe déléguée, présente la convention d'attribution de subvention pour l'opération 1^{er} départ portée par Jeunesse au Plein Air (JPA 54).

Il convient d'autoriser le maire à signer cette convention.

Vu le rapport soumis à son examen, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE le maire à signer la convention jointe en annexe.

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 7 avril 2022

Le maire,



Sébastien DOSÉ

Département de
MEURTHE-ET-MOSELLE
Arrondissement de TOUL
Canton Le Nord-Toulois

Commune de LIVERDUN

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux, le six avril, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h00 au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Sébastien DOSÉ, maire.

Étaient présents : MM. et Mmes DOSÉ, GUENSER, JACQUOT-HECK, CARNEIRO-JOLY, BERNARDO, GARTISSER, ROUGIEUX, CLÉMENT-DILLMANN, FESTOR, DE BIASI, WAGNER, HANEGREEFS, LIMOSIN, STAUFFER, CAMPESE, VENNER, DONNOT, GEIGER, NINISSE, DURR, BECK, BARAD, LOCTIN.

NOMBRE

de conseillers : 29

Étaient absents excusés : Mmes PAUL, BARAILLÉ, CALZUOLA, DIDIER, GODOT et MOREL.

de présents : 23

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat : Mme PAUL à M. JACQUOT-HECK, Mme BARAILLÉ à M. BERNARDO, Mme CALZUOLA à Mme GUENSER, Mme DIDIER à M. DE BIASI, Mme GODOT à Mme BARAD, Mme MOREL à Mme CARNEIRO-JOLY.

de votants : 29

Un scrutin a eu lieu, Mme Nathalie GARTISSER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 29 mars 2022, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 7 avril 2022 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 7 avril 2022, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

N°2022/04/20

20 – PRIMES POUR TRAVAUX D'AIDE AU RAVALEMENT DE FACADES ET DE REMPLACEMENT DE MENUISERIES
7 – Finances locales
7.10 – Divers
Rapporteur : Jean-Pierre DE BIASI

Monsieur DE BIASI, conseiller délégué, informe le conseil municipal qu'il y a lieu de délibérer pour l'attribution de primes d'aide au ravalement.

La commission municipale d'aide aux ravalements a examiné le dossier figurant dans le tableau ci-dessous.

La facture acquittée a été déposée en mairie par les propriétaires et les travaux ont été constatés par les services de la commune.

Monsieur DE BIASI propose donc au conseil municipal d'accorder le versement de la prime.

C'est pourquoi :

Vu le rapport soumis à son examen, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE d'accorder le versement de la prime figurant dans le tableau ci-dessous.

| Travaux | Prénom - NOM | Adresse travaux | Montant travaux retenu | Montant prime versée |
|--------------|------------------|------------------------|------------------------|----------------------|
| Ravalement | Mélissa ALBUCHER | 24, avenue Rameau | 1.944 € | 389 € |
| Ravalement | Fabien FAVRET | 2, rue Nicolas Noël | 7.591 € | 1.500 € |
| Ravalement | Nicolas MASCRE | 7, rue Frédéric Chopin | 4.770 € | 954 € |
| Total | | | | 2.843 € |

PRÉCISE que les crédits sont ouverts au budget communal 2022.

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 7 avril 2022

Le maire,



Sébastien DOSÉ

